



N° 62

Le 14 mars 1991

LE CANADA ALIGNE SA POSITION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT ÉTRANGER SUR LES DISPOSITIONS DU CODE DE L'OCDE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le Canada a pris des mesures pour aligner sa position internationale en matière d'investissement étranger sur la politique actuelle du Canada concernant l'investissement.

À la réunion de Paris de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada a élargi son engagement envers le Code de la libération des mouvements de capitaux. L'actuelle réserve générale du Canada sur l'investissement étranger direct a été remplacée par des réserves spécifiques touchant des secteurs qui continuent de nécessiter une protection spéciale.

« Cette mesure aura essentiellement pour effet d'aligner notre position internationale en matière d'investissement sur les politiques que nous avons mises en place au Canada depuis 1986, lorsque le gouvernement a remplacé l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada et adopté une approche nettement plus favorable à l'investissement étranger dans ce pays, » a déclaré M. Crosbie.

« En retirant la réserve intégrale du Canada sur l'investissement étranger, le gouvernement fédéral s'est engagé à ne promulguer aucune nouvelle mesure restreignant davantage l'investissement étranger dans les industries non visées par des réserves sectorielles, » a ajouté le Ministre.

Des réserves sectorielles ont été inscrites pour les industries suivantes : services financiers, télécommunications, culture, transport aérien et maritime, capture du poisson et énergie. Le processus d'examen actuellement suivi par Investissement Canada a aussi été protégé au moyen d'une réserve.